

Comment punir la pédérastie.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0309

SourceBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. (Cours de Vincennes).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Note éditorialeTexte en ligne : <https://hdl.handle.net/2027/njp.32101073365171>

Références bibliographiques[Thorillon, Idées sur les loix criminelles, où l'on propose 460 loix nouvelles en place de celles qui existent aujourd'hui 1788](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).


Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

"Les pederastes seront fouettés, mar-
qués d'un es prison, et ensuite conduits
aux galères à perpétuelle".

Les tribunaux, réjection de 9 ans?
(87)

"La pederastie ou le péché contre nature,
monstre républicain des cœurs de hommes:
ce crime est si horrible... qui s'agit de
qui s'agit de s'agit de s'agit de s'agit de
la crainte d'en donner connaissance à ceux
qui ignorent son crime.) Je ne connais
encore de pederastie que celle où l'on s'agit de
ou mieux e plus; il s'agit de s'agit de
+ d'une loi. Mais un crime est connu,
et sur tout un crime contre nature, mais
il est connu." (108) 

"Suisent nos mœurs, dit de la combe,
il est puni avec lui". (109)

"Je connais que ce h. qui se respecte

but de l'animal doivent être retranchés de
sa société, qu'ils l'offensent moins que
Dieu; et qu'il n'en ou du scandale qu'il
en de mauvaises, qu'ils font à l'ordre
civil, et de plus ne leur donner le temps
d'espérer la grâce divine par une sincère
penitence, il faut leur ôter de la
mort naturelle, et y substituer la peine
du secret // A regard du bûcher, je crois
que la règle est bien suffisante: leur crime est
par le caractère d'animosité" (108-109).

Il faut du secret: "en
cette occasion, on ne peut se dire que
le secret est en contradiction avec la publicité
de la punition, mais qu'il vaut mieux
qu'on ignore le crime que de le voir
la punition?" (109)

Thouillon. De la peine
criminelle. I. 1788